

TROUSSEAU CONSEILLE POUR L'INTERNAT

a) Couchage (pour lit de 0,80 m de largeur) :

- Alèse de matelas.
- Drap housse pour le matelas.
- Oreiller ou traversin avec housse de protection.
- Couette + housse de couette – OU – couverture + drap (par mesure d'hygiène, les sacs de couchage ne sont pas autorisés).
- Couverture de survie (cf. normes de sécurité).

Le linge de lit doit être changé 2 fois par mois (minimum)

b) Vêtements :

Prévoir le change nécessaire pour une semaine.

Les parents veilleront à ce que les élèves internes puissent changer :

- Les pyjamas ou chemises de nuit (toutes les semaines).
- Les sous-vêtements et les chaussettes (tous les jours).

Prévoir un sac à linge qui puisse s'accrocher à l'intérieur de l'armoire.

Prévoir un vêtement de pluie et une tenue pour le sport.

c) Sécurité :

Prévoir :

- **3 cadenas :** 1 → pour l'armoire du dortoir
1 → pour le casier de l'étude
1 → pour les bagages.
- Caution en chèque d'un montant de 5 euros pour les casiers.
- Caution en chèque d'un montant de 200 euros en cas de dégradation (à l'internat), causée par votre enfant.
- Les sacs doivent être marqués au nom de l'élève et, si possible, posséder un système de verrouillage. Ils doivent être déposés à la bagagerie.
- Les armoires doivent être marquées au nom de l'occupant.

ATTENTION !

1. Le lavage est assuré par la famille.

2. Attention à ne pas favoriser la convoitise.

3. Veillez à la propreté corporelle et à la correction des tenues.

✂

(à compléter et à rendre à la vie scolaire lors de la réunion et de l'installation des internes)

Je soussigné(e), Madame, Monsieur parent(s) de l'élève
..... atteste avoir pris connaissance du règlement et du projet de
l'établissement et en accepter les termes.

Cet engagement est valable pour l'année scolaire 2015/2016 dans son intégralité, sauf situation particulière ne permettant plus le maintien en internat (déménagement proche du lycée ou changement de situation familiale précise).

Fait à, le 2015.

Signature du représentant légal